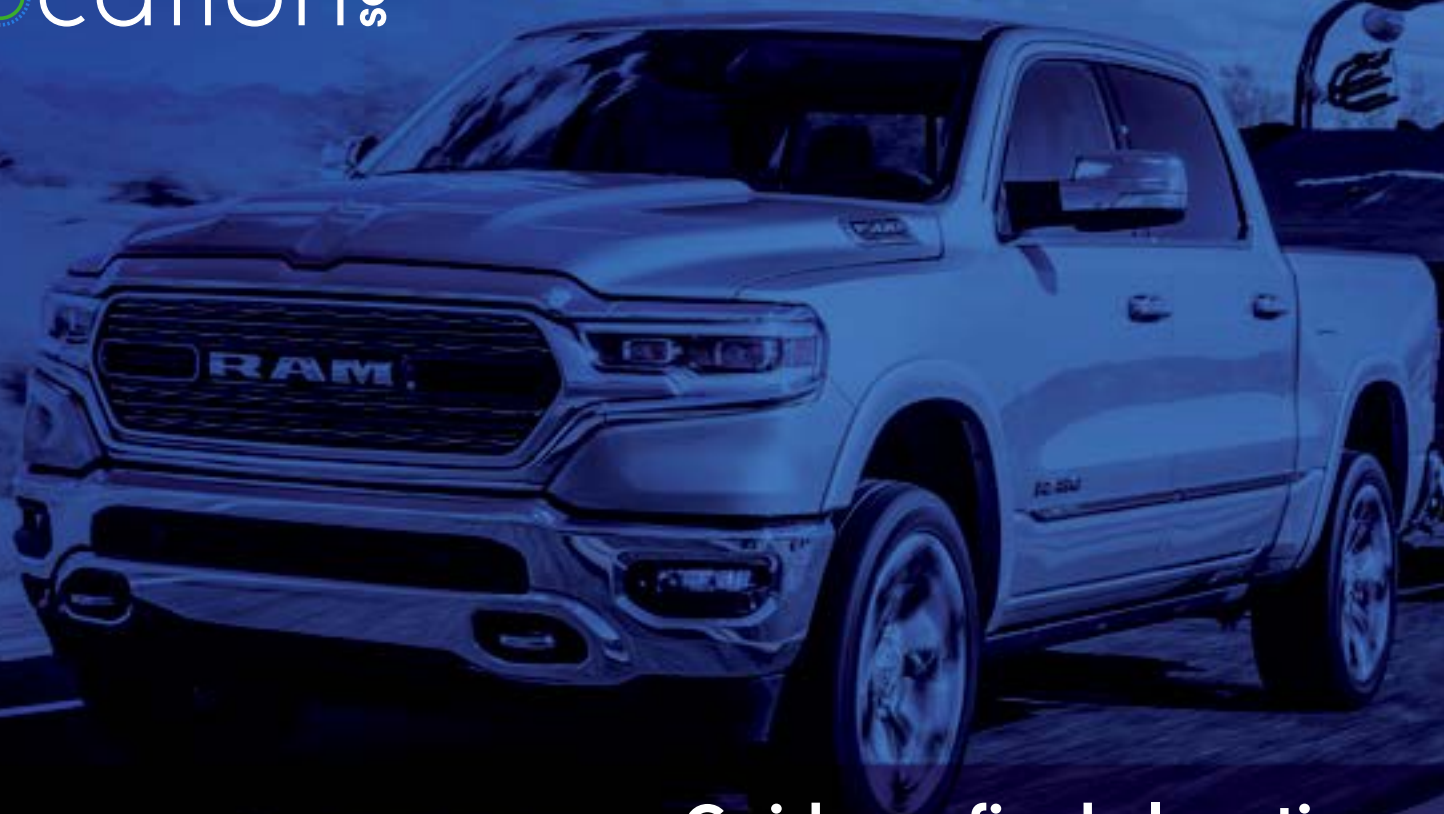


location



Guide en fin de location

Nous espérons que vous avez fait bonne route.

La location de votre véhicule actuel tire à sa fin et notre mission chez Location SCI consiste à nous assurer que la transition vers votre prochain véhicule se fasse en douceur et simplement. Le présent guide contient tous les renseignements importants qui vous permettront de choisir l'option qui convient le mieux à vos besoins. Vous y trouverez la marche à suivre de chaque option en fin de location, ainsi que la carte d'usure Zéro souci qui vous aidera à évaluer l'usure présente sur votre véhicule loué.

Nous tenons à vous remercier de votre fidèle clientèle et espérons avoir l'occasion de vous servir de nouveau lors de la location de votre prochain véhicule.



CHRYSLER

DODGE



Jeep



RAM



Les étapes à suivre en fin de location figurent ci-dessous. Deux options s'offrent à vous : acheter le véhicule ou le rendre.

Rachat du véhicule : suivez les étapes 1 et 2.

Pour connaître le **prix de rachat** ou recevoir des conseils concernant l'achat de votre véhicule loué, nous sommes là pour vous aider. **Appelez-nous au 1-888-559-5022 ou envoyez-nous un courriel à rachats@locationsci.com.** Une fois que vous aurez reçu le prix de rachat, **communiquez avec votre concessionnaire pour compléter la transaction.**

Retour du véhicule : suivez les étapes 1 à 6.

Communiquez avec votre concessionnaire pour connaître nos offres de location attrayantes ou pour nous informer de votre intention de rendre le véhicule loué.

Étape 1

Communiquez votre intention

Informez-nous de votre intention de l'une des trois façons ci-après.

Visitez notre site Web : locationsci.com

Appelez-nous : 1-888-559-5022

Écrivez-nous : findelocation@locationsci.com

Étape 2

Déclaration concernant le véhicule

Que vous achetiez ou rendiez votre véhicule, vous devez remettre à votre concessionnaire une Déclaration concernant le véhicule dûment remplie. Visitez notre site Web **locationsci.com** pour remplir cette Déclaration.

Étape 3

Inspection prérêtour

Environ 30 à 45 jours avant la fin de la location, un agent d'AutoVIN et un membre de notre équipe communiqueront avec vous pour fixer un rendez-vous concernant l'inspection prérêtour obligatoire et gratuite.

Cette inspection obligatoire présente aussi certains avantages pour vous, puisqu'elle vous procure la tranquillité d'esprit et permet d'éviter des frais imprévus après le retour du véhicule.

Cette inspection peut être effectuée à l'endroit de votre choix et doit être effectuée avant le retour du véhicule au concessionnaire. Vous pouvez communiquer avec **AutoVIN** à l'adresse <https://www.autovinlive.com/Login/Report> ou les appeler au **1-800-556-2811** pour fixer le rendez-vous d'inspection.

Entre-temps, vous pouvez utiliser notre Carte d'usure Zéro souci qui se trouve à la dernière page afin de constater par vous-même si votre véhicule présente de l'usure excessive.

Étape 4

Relevé préliminaire

1. Une fois que l'inspection prérêtour est effectuée, nous vous ferons parvenir un Relevé préliminaire, par courriel ou par la poste.
2. Ce Relevé inclura l'usure excessive, le kilométrage excédentaire et tout autre diagnostic requis figurant sur le rapport d'inspection, le cas échéant, ainsi que le solde des paiements dus. Si vous avez acheté un **plan de protection UsurePlus de SCI**, les réclamations, le cas échéant, figureront aussi sur ce Relevé.
3. **Prenez un rendez-vous** chez le concessionnaire pour passer en revue les réparations requises et prendre les dispositions pour faire effectuer les travaux ou encore pour voir avec le concessionnaire si, en début de location, vous avez acheté une **garantie optionnelle** qui couvrirait l'usure excessive figurant sur le rapport d'inspection. **Faites parvenir à notre équipe** les factures et des photos des réparations effectuées et nous mettrons à jour le Relevé préliminaire.
4. Le Relevé fera mention de **diverses options de paiement**, ce qui vous permettra de régler les points en suspens avant de rendre votre véhicule. En guise de remerciement, si vous **payez le solde dû figurant sur le Relevé** avant de rendre votre véhicule, y compris le kilométrage excédentaire, le **kilométrage excédentaire parcouru depuis l'inspection ne vous sera pas facturé**.

Étape 5

Retour du véhicule

Procédure à suivre :

1. **Appelez le concessionnaire pour prévoir** le retour du véhicule. Remplissez la Déclaration concernant le véhicule avant la date de retour.
2. **Retournez tous les articles non fixés** fournis en début de location : deux clés, tapis protecteurs, cache-bagages, toits, guide de l'automobiliste, clé des écrous antivol, etc.
3. Assurez-vous que tous les **rappels de sécurité** associés à votre véhicule ont été exécutés.
4. Avant de rendre le véhicule, **supprimez vos renseignements personnels identifiables** stockés dans les systèmes télématiques, de divertissement et

d'infodivertissement. Reportez-vous aux instructions figurant dans le guide de l'automobiliste publié par le constructeur ou demandez les instructions à votre concessionnaire.

5. **Payez les obligations liées à la location** et figurant sur le Relevé préliminaire (paiements en retard, usure excessive, kilométrage excédentaire) auprès du concessionnaire d'origine.
6. **Rendez votre véhicule avant ou à la date de fin de location.** Demandez le reçu de retour du véhicule dûment signé ainsi que le reçu des obligations payées au concessionnaire d'origine, pour vos dossiers.

Étape 6

Relevé de fin de location

1. Si vous n'avez pas fait effectuer l'inspection prérêtour, une inspection post-retour sera effectuée chez le concessionnaire, en votre absence. **Vous n'aurez pas l'occasion de faire effectuer les réparations** ni de retourner les articles manquants figurant sur le rapport d'inspection post-retour.
2. Si votre véhicule fait l'objet d'une post-retour inspection ou si vous n'avez pas payé le solde du Relevé préliminaire, un **Relevé de fin de location** sera émis. Ce Relevé inclut vos Obligations restantes en vertu du Contrat de location, à savoir le solde des paiements, les frais pour kilométrage excédentaire, les diagnostics plus poussés et les frais d'usure excessive, le cas échéant, moins les frais liés à la couverture du plan UsurePlus de SCI et le dépôt de garantie, le cas échéant.
3. Le Relevé fera aussi mention de diverses **options de paiement**, ce qui vous permettra de régler les points en suspens rapidement et efficacement.

Panneaux extérieurs (y compris la caisse de camion)

- Jusqu'à 2 bosselures ou déformations de taille égale ou inférieure à 1 pouce sont acceptables
- Jusqu'à 5 égratignures ayant endommagé la peinture sur 5 pouces ou moins sont acceptables
- Jusqu'à 5 taches de rouille de taille égale ou inférieure à 1 pouce sont acceptables
- Jusqu'à 15 éclats sont acceptables sur les panneaux
- La peinture écaillée, les marques de spirale et les yeux de poisson résultant de réparations antérieures sont facturables

Intérieur

- Jusqu'à 5 brûlures ou coupures de taille égale ou inférieure à 0,25 pouce sont acceptables
- Jusqu'à 5 marques laissées par un siège d'enfant
- Jusqu'à 5 égratignures de taille égale ou inférieure à 6 pouces sont acceptables
- Jusqu'à 5 taches de taille égale ou inférieure à 0,5 pouce sont acceptables
- Aucune trace de moisissure acceptée
- Les dommages et fissures à la radio d'origine ou une radio d'origine remplacée entraîneront des frais
- Aucune odeur déplaisante ou nauséabonde

Pneus et roues

- Vous pouvez utiliser la carte Zéro souci pour mesurer la profondeur de la bande de roulement
- La profondeur minimale acceptée est de 1/8 pouce (moins de 35 % de la bande de roulement sur les camions moyens)
- Les pneus doivent être de la même qualité que les pneus d'origine et correspondre aux pneus montés en début de location (taille, indice de charge, indice de vitesse, code d'usure, marque)
- Les méplats, les flancs craquelés, les pneus crevés, rechapés, manquants ou réparés ne sont pas acceptables
- Les roues (jantes) ne doivent pas provenir du marché secondaire, être dépareillées, déformées ou corrodées ou encore présenter des égratignures ou des rainures de taille supérieure à 6 pouces

Politique de retour concernant les pneus d'hiver

Le véhicule peut être chaussé de pneus d'hiver lorsqu'il est retourné entre le 1^{er} novembre et le 31 mars. Les DEUX trains de pneus doivent être inspectés et rendus si les pneus d'hiver sont montés.

Utilisation - vous vous engagez à ne pas :

- utiliser le véhicule à des fins commerciales ou en autoriser l'utilisation
- modifier ou marquer le véhicule sans notre consentement écrit et à ne pas installer d'équipement (y compris une sellette) sur ou dans le véhicule sans notre consentement écrit

Boucliers

- Jusqu'à 19 éclats sont acceptables
- Jusqu'à 5 bosselures de taille égale à 1 pouce et inférieure à 2 pouces, avec ou sans dommage à la peinture, sont acceptables
- 1 bosselure de taille supérieure à 2 pouces et égale ou inférieure à 4 pouces, avec ou sans dommage à la peinture, est acceptable
- 1 rayure ou marque ayant endommagé la peinture de taille égale ou inférieure à 5 pouces est acceptable
- Aucune fissure

Pare-brise

- 1 seul éclat de taille égale ou inférieure à 0,5 pouce est acceptable
- 1 rayure ou marque de taille égale ou inférieure à 4 pouces est acceptable
- Aucune glace teintée endommagée ou non d'origine
- Aucune fissure

* Le présent Guide donne un aperçu à des fins de marketing et d'information uniquement; il ne s'agit pas de la convention. Veuillez vous reporter à votre Convention où figurent les détails concernant la couverture ainsi que les conditions, limites et exclusions.

Équipement, pièces et accessoires

- Les pièces, équipements et accessoires d'origine et/ou posés par le concessionnaire et présents en début de location doivent être retournés
- Aucune clé manquante (principale/télécommande/valet/écrous de roues antivol)
- Aucun équipement, aucune pièce, ni aucun accessoire manquant (cache-bagages, filet à bagages, tapis protecteurs, toit souple ou toit rigide, pneu de secours, trousse de gonflage, cric, trousse d'outils, siège de troisième rangée, appuie-tête, radio d'origine, couvre-bagages, etc.)
- Aucune pièce ni aucun équipement inutilisable, défectueux ou brisé
- Aucun autocollant

Diagnostic plus poussé

Si un ou plusieurs éléments figurent sur le rapport d'inspection sous Diagnostic plus poussé, **veuillez vous occuper des réparations avant de rendre le véhicule.** Des frais supplémentaires pourraient vous être imposés si les réparations ne sont pas effectuées. Ces éléments peuvent inclure notamment des témoins (témoin d'anomalie et témoin d'entretien, etc.), un pare-chocs mal aligné, des glaces inopérantes, un climatiseur inopérant ou de l'équipement ajouté qui modifie le véhicule, comme une sellette.

N'oubliez pas que vous acceptez **d'entretenir et de faire réparer** le véhicule, de payer tous les coûts d'exploitation et de maintenir le véhicule en bonne santé mécanique, conformément au programme d'entretien établi par le constructeur à l'intention du propriétaire et à toute campagne de rappel pertinente. Vérifiez auprès du concessionnaire d'origine que tous les rappels de sécurité applicables ont été exécutés avant le retour de votre véhicule loué afin d'éviter tout retard dans la fermeture de votre compte.

VOUS SONGEZ À LOUER DE NOUVEAU?

Passez ces avantages en revue pour vous aider à prendre une décision.



Fin de location sans tracas

À la fin du bail, vous avez le choix de rendre le véhicule au concessionnaire, de le rendre et d'en choisir un autre ou, si vous aimez votre véhicule, de l'acheter. *

**Des frais de fin de bail pourraient s'appliquer*



Accès aux toutes dernières technologies

Les dispositifs de sécurité, les technologies évoluées et les systèmes d'infodivertissement évoluent très rapidement. La location vous permet d'obtenir un véhicule plus moderne et plus souvent et de bénéficier des derniers perfectionnements au chapitre de la sécurité et de la connectivité.



Aucun acompte requis

Lorsque vous louez, vous pouvez choisir de ne pas verser d'acompte.* La nouvelle voiture devient plus abordable et vous gardez plus d'argent en poche. Si vous décidez de verser un acompte, vous pouvez réduire encore plus les paiements mensuels.

**Il est possible qu'un dépôt et un acompte soient requis pour approbation de crédit*



Moins de taxes à payer d'un seul coup

Vous ne payez que les taxes de vente sur la mensualité et non pas sur le prix d'achat total. Les taxes sont réparties sur la durée du bail et intégrées aux paiements mensuels.



Prendre le volant d'un véhicule neuf plus souvent

Changez de véhicule tous les 2 à 4 ans, selon la durée du bail. En outre, les paiements mensuels d'une location sont habituellement inférieurs aux paiements d'un véhicule financé, vous obtenez donc une voiture de gamme supérieure pour le même montant.



Moins de soucis liés à l'entretien

Évitez les réparations et l'entretien coûteux en louant pour une durée qui correspond à celle de la garantie du constructeur. Ainsi, en cas de pépin, il est probable que les réparations soient couvertes.



usureplus[®]

Si vous avez acheté le plan UsurePlus de SCI, les frais liés à l'usure excessive admissible seront couverts. L'usure excessive se définit comme les dommages au véhicule qui ne sont pas considérés comme de l'usure normale et qui sont admissibles en vertu des Conditions du Contrat UsurePlus. Nous vous invitons à visiter notre site Web pour passer en revue la couverture du plan et à faire effectuer votre inspection préretour avant la date de fin de location et nous tiendrons automatiquement compte des avantages que vous procure le plan UsurePlus de SCI sur le Relevé préliminaire. Voilà une bonne manière d'éviter certains frais inattendus.

PASSEZ AU NUMÉRIQUE

N'oubliez pas de nous informer de tout changement de courriel pour que nous puissions vous transmettre des renseignements importants concernant la location.

Rendez-vous à locationsci.com pour mettre votre profil à jour, déclarer votre intention, remplir la Déclaration concernant le véhicule, consulter la Foire aux questions et plus encore.



Paiement de mes obligations



Déclaration de mon intention



Mise à jour de mon profil



Guide en fin de location



Mise à jour de ma police d'assurance



Déclaration concernant le véhicule



FAQ



usureplus®

CARTE D'USURE ZÉRO SOUCI

La présente carte d'usure Zéro souci vous aidera à reconnaître l'usure excessive possible présente sur votre véhicule loué.

N'oubliez pas de faire effectuer l'inspection préretour et de la passer en revue avec votre concessionnaire avant l'échéance.

DÉTACHEZ

Profondeur de la semelle du pneu 1/8 po

locations

CARTE D'USURE ZÉRO SOUCI

Reportez-vous aux pages 5 et 6 du présent Guide où figure la liste des éléments d'usure mesurables. Veuillez vous reporter à votre Convention où figurent les détails concernant la couverture d'usure excessive ainsi que les conditions, limites et exclusions.





Visitez-nous :
www.locationsci.com



Sans frais
1.888.559.5022



Rachats
rachats@locationsci.com
Fin de location
findelocation@locationsci.com



**Heures d'ouverture
du Service à la clientèle**
Du lundi au vendredi
de 9 h à 17 h 30 (HNE)
Samedi et dimanche : fermé